



**PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ SOLUTIONS COMMUNICANTES SÉCURISÉES**

**CAHIER DES CHARGES POUR LABELLISATION PROJETS DGCIS AAP10**

Document également disponible sur :

[http://www.pole-scs.org/projets\\_pole\\_scs/appels\\_a\\_projets/dgcis.fr.htm](http://www.pole-scs.org/projets_pole_scs/appels_a_projets/dgcis.fr.htm)

**1. Critères d'éligibilité à la labellisation**

Voir Annexe 2 : processus de labellisation

**a. Consortium :**

***Labellisation unique par pole SCS***

- **Partenaires obligatoirement** membres du Pôle
- **Porteur obligatoirement** en PACA
- Partenaires extérieurs à la région acceptés à condition que leur participation(s) soit essentielle à la réussite du projet et, d'autre part, que leurs parts cumulées dans les dépenses totales du projet ne dépassent pas 20%
- Composition du consortium : au moins **2 entreprises et un académique.**
- Engagement de participation au projet de chaque partenaire

***Co-labellisation avec un ou plusieurs autres pôles***

- Partenaires **obligatoirement** membres des pôles
- Partenaires extérieurs à la région acceptés
- Composition du consortium : au moins **2 entreprises et un académique**
- Engagement de participation au projet de chaque partenaire

**b. Conformité aux règles de financement : voir cahier des charges du financeur**

**c. Adéquation avec les axes stratégiques du pôle.**

Le projet doit s'inscrire sur au moins 2 axes stratégiques du pôle. Voir Annexe 1, point 3



## **2. Critères de sélection pour la labellisation**

Les projets respectant toutes les conditions d'éligibilité seront évalués essentiellement sur la base des critères suivants :

- Retombées en matière de création de valeur, d'activité et d'emplois (création d'emplois de personnel de recherche et développement à court terme, développement de l'emploi dans la phase d'industrialisation et de déploiement commercial)
- Nature stratégique du projet pour les entreprises impliquées dans le projet
- Aspect stratégique et structurant du projet au regard des objectifs du pôle
- Perspectives commerciales (marchés visés) et positionnement des acteurs dans ces marchés (analyse des atouts et des faiblesses des acteurs au regard des marchés visés)
- Contenu technologique innovant
- Qualité du partenariat, de la construction du projet et de la coordination
- Complémentarité avec d'autres projets sélectionnés par le pôle, faisant l'objet de soutiens publics
- Gestion des propriétés industrielles et intellectuelles
- Incitativité de l'aide (accélération des travaux/ réalisation de travaux qui n'auraient pas pu être réalisés sans l'intervention publique).

## **3. Constitution des dossiers**

- a. Dossier de candidature à l'éligibilité : ci-joint Annexe 1 à renvoyer remplie à Delphine Launay et Olivier Chavrier. Version word : <http://www.pole-scs.org/index.php?m=6&l=fr&x=file.download&h=0&fileid=64216>**
- b. Dossier de labellisation**

**Documents à envoyer au pôle après notification de l'éligibilité :**

- Présentation résumée (document power point DGCIS/CR) (à télécharger ici : <http://www.pole-scs.org/index.php?m=6&l=fr&x=file.download&h=0&fileid=61138> )
- Communication des éventuelles expertises techniques
- Certificat de labellisation d'autres pôles ou associations (ex : ARCSIS)

Les documents devront être envoyés sous forme électronique à Mme Delphine Launay et Mr Olivier Chavrier. Le porteur sera contacté dans la semaine après réception sur l'éligibilité du projet et les étapes ultérieures.

#### **4. Contacts et informations**

Tout renseignement sur la labellisation peut être obtenu auprès de :

Delphine Launay : 04 92 96 79 60  
[delphine.launay@pole-scs.org](mailto:delphine.launay@pole-scs.org)

Et sur le site : [www.pole-scs.org](http://www.pole-scs.org)

Olivier Chavrier: 04 42 53 82 83  
[olivier.chavrier@pole-scs.org](mailto:olivier.chavrier@pole-scs.org)

**Pôle SCS**  
Place Sophie Laffitte – BP 217  
06 904 Sophia-Antipolis Cedex

#### **5. Contribution variable supplémentaire sur les projets financés**

Si le projet est labellisé et sélectionné pour financement, chaque partenaire membre du pôle SCS sera redevable d'une commission de 1% du financement individuel obtenu. N'hésitez pas à contacter le pôle pour plus de détails.



Version word de la présente annexe : <http://www.pole-scs.org/index.php?m=6&l=fr&x=file.download&h=0&fileid=64216>

## Annexe 1. Fichier d'éligibilité

**Nom du projet :**

**Date :**

**Porteur :**

- Nom de la société ou du laboratoire (préciser l'université de rattachement) :
- Nom du responsable du projet :
- Coordonnées Tél. et adresse email :

### 1. CONSORTIUM

PARTENAIRES	Type (PME, GG, Académique)	Code Postal	Adhérent Pôle(s) (Préciser lesquels)	Zonage R&D (*)	N° Siret pour industriels

(\*) : Zonage R&D disponible sur le site web du Pôle [www.pole-scs.org](http://www.pole-scs.org) (onglet Projets, rubrique Zonage R&D).

**Règles de financement pour les projets DGCIS (taux AAP8, sous réserve de confirmation lors du lancement officiel de l'AAP10) :**

Pour les entreprises, les aides sont accordées sous forme de subvention :

- au taux maximal de 45 % des dépenses retenues pour les PME (au sens communautaire, notamment effectif <250 personnes) implantées dans la zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ;
- au taux maximal de 30 % pour les PME (au sens communautaire, notamment effectif < 250 personnes) non implantées dans la zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ;
- au taux maximal de 30 % pour les entreprises intermédiaires (nombre de salariés compris entre 250 et 2000) implantées dans la zone de R&D d'un des pôles ayant labellisé le projet ;



- au taux maximal de 25 % pour les autres entreprises,

Sans que le montant total des aides publiques (aide de l'État, aides des collectivités territoriales,...) dont bénéficie le projet ne puisse dépasser les limites fixées par l'encadrement communautaire des aides à la R&D.

Pour les établissements de recherche, le taux de subvention est de 40 % des coûts complets.

Pour les laboratoires publics, les aides (subventions) représentent 100 % des "coûts marginaux" (hors salaires et charges des personnels statutaires). Les travaux de R&D peu importants ou ayant une contribution faible au caractère collaboratif du projet ont vocation à être présentés en sous-traitance.

Si partenaires extérieurs à la région :

- Indiquer labellisations par d'autres pôles (obtenues ou en cours) :
  
- Expliquer en quoi la participation des partenaires extérieurs à la région est essentielle à la réussite du projet et le pourcentage des dépenses des partenaires extérieurs dans les projets :
  
- Si le projet est issu d'un groupe thématique du pôle préciser lequel :

## **2. OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET**

- Objectif du projet (10 lignes maximum) :
  
- Budget total du projet (K€) :
  
- Durée du projet :



### 3. ADEQUATION AVEC LE POLE SCS :

		Préciser l'adéquation du projet avec les différents axes stratégiques
<b>Métiers</b>	Microélectronique	
	Telecom	
	Logiciel	
	Multimedia	
<b>Centre d'innovation et d'usages</b>	CIU Santé	
	CNR Santé	
	CN RFID	
<b>Plates-formes technologiques</b>	CIM PACA Conception	
	CIM PACA Caractérisation	
	CIM PACA Micro packaging et sécurité	
	PACA MOBILE CENTER	
<b>Thématiques</b>	Mobilité	
	Traçabilité	
	Identité	
	Connectivité	



## Annexe 2. Processus de labellisation

